

## Compte rendu du Conseil Municipal De la Commune d'HARAMONT

SEANCE DU 05 juillet 2021

<u>Nombre de Membres :</u>	
Afférents au Conseil :	15
En exercice :	15
Présents :	12
Votant(s) :	15
Absent(s) :	00
Pouvoir(s) :	03

A été élu secrétaire :  
MAILLET Hubert

*L'an deux mille vingt et un le 05 juillet à 18 heures 30 minutes.*

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 juin s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur CHAUVIN Christian, Maire.*

**Présents (12) :** CHAUVIN Christian, CAIGNAULT Bettina, CARITEY Charlene, CORROYER Véronique, DA MOTA Antonio, MAILLET Hubert, PEIX Ludmilla, PIETERS Erick, PINTADO Alexandre, RICBOURG Sabine, RICBOURG Anaïs, TEISSONNIER Fabrice

**Représentés (03) :** CORROYER Jean-Luc par CORROYER Véronique, DELCOURT Sergine par RICBOURG Sabine, TEISSONNIER Nathalie par TEISSONNIER Fabrice

**Absents (0) :** /

### 1°) COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2021

Le compte rendu de la séance du 22 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2°) POINT SUR L'ECOLE

Une réunion s'est tenue avec Mr Malarange, Inspecteur Académique de Villers-Cotterêts

La pérennité de l'école n'est pas remise en cause. Une proposition nous est faite à savoir :

- La classe de Maternelle à l'école d'Haramont
- Les deux classes de Primaire à l'école de Largny sur Automne

Mr Benoît BERTIN a donné son point de vue sur le sujet.

Mr Malarange laisse jusqu'à Décembre 2021 au Conseil municipal de prendre une décision sur la proposition faite lors de la réunion.

### 3°) POINT SUR LA CANTINE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que depuis la création de la cantine, seul Haramont participe aux frais de celle-ci.

La commune de Largny-sur-Automne laissant la charge seule à la commune d'Haramont

Le paiement des repas est pris en charge en partie par :

- Les parents : 4,65 € du repas / enfant
- La commune d'Haramont : 2,78 € / enfant

**Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**CHARGE** Monsieur le Maire à rencontrer Madame la Maire de Lagny-sur-Automne afin de mettre en place le paiement de la participation financière de la cantine au prorata des enfants inscrits de sa commune.

4°) DEVIS GEOMETRE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un second géomètre va intervenir à deux endroits précis de la commune.

1. au niveau du bout de Selve :

a. Le Cabinet du Géomètre AXEGEO avec un devis de 1 700,00 €HT soit 2 040,00 €TTC

2. Chemin du cimetière :

a. Le Cabinet du Géomètre AXEGEO avec un devis de 1 560,00 €HT soit 1 872,00 €TTC

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCEPTE** l'intervention du Cabinet AXEGEO pour les deux devis d'un montant de 2 040,00 €TTC pour le bout de Selve et 1 872,00 €TTC pour le chemin du Cimetière.

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 19h32.

Le Maire,  
Christian CHAUVIN

